

*Air Canada*

**M. Young:** Je vais donner au député de York-Est la chance de nous faire profiter de sa sagesse plutôt que de rester là à se moquer de ses collègues. Je suis sûr qu'il veut faire belle figure dans sa circonscription et que, étant donné la nature de cette dernière, il n'hésitera pas à critiquer le gouvernement pour son initiative à l'égard d'Air Canada. S'il veut assurer ses arrières en vue des prochaines élections, il va s'opposer à la tentative du gouvernement.

[Français]

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Madame la Présidente, je voudrais intervenir sur les deux motions qui sont actuellement en discussion, la motion n° 2 et la motion n° 7, qui traitent dans les deux cas, premièrement, d'un pourcentage d'actions d'Air Canada que le gouvernement pourrait vendre, et la deuxième motion sur le pourcentage de votes qui pourraient être exercés par des non résidents.

Madame la Présidente, dans le cas de la limite proposée dans l'amendement par le député de Winnipeg, concernant les 45 p. 100 d'actions qui pourraient être vendus par le gouvernement, je me demande comment il se fait que les députés des banquettes ministérielles n'ont pas depuis le tout début dit oui à accepter cet amendement puisqu'il correspond à 100 p. 100 aux propos que tenait le vice-premier ministre dans les documents qui ont été émis par le même gouvernement qui présente cette loi et qui disait que l'intention n'était que de vendre 45 p. 100. Si l'intention est de vendre 45 p. 100, pourquoi ne pas le mettre dans le projet de loi? Madame la Présidente, toute cette question est de l'hypocrisie de première classe. Parce que le chef de ce gouvernement conservateur avait promis de ne pas privatiser Air Canada, il fallait lui trouver un truc pour faire une pirouette et sortir de son engagement, sans trop perdre la face. Et qu'est-ce qu'on a trouvé? C'est de bâtir une dichotomie entre le projet de loi et les communiqués de presse. Le communiqué de presse disait: On limite cela à 45 p. 100, et ça permettait au premier ministre de dire: Je n'ai pas menti à la population, je n'ai pas privatisé Air Canada, je n'en ai vendu que 45 p. 100. Mais la loi, elle, qui est présentée par ce gouvernement, permet au ministre de vendre 100 p. 100. Alors, je voudrais demander tout simplement au gouvernement et au ministre des Finances (M. Wilson) *to put their money where there mouth is*, comme ils disent en anglais.

• (2140)

Si c'est vrai que c'est 45 p. 100, pourquoi ne pas le mettre dans la loi? Et si ce n'est pas vrai, qu'on nous le dise également. De toute façon, je trouve que ce débat concernant les 45 p. 100 de propriété privée versus la propriété publique, de même que les 5 p. 100 du vote qui sont proposés au lieu des 25 p. 100, ça m'apparaît, madame la Présidente, comme étant une tempête dans un verre d'eau parce que ce même Parlement et ce même gouvernement nous ont proposé un projet de loi C-130, qui a été adopté en deuxième lecture par ce Parlement, et, à l'article 8, et je vais vous le lire l'article 8, madame la Présidente, pour montrer jusqu'à quel point elle existe la bêtise qu'on nous présente du côté gouvernemental, cet article 8 dit, le projet de loi C-130, deuxième lecture adoptée:

8.(1) Par dérogation à toute autre règle de droit, les dispositions de la présente loi, de ses règlements d'application et de l'Accord l'emportent sur les dispositions incompatibles de toute autre loi fédérale ou de tout règlement au sens de l'article 2 de la *Loi d'interprétation*, à l'exception des

dispositions édictées ou modifiées par les parties III et IV de la présente loi...

**M. Grisé:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Je suis désolée... L'honorable secrétaire parlementaire fait un rappel au Règlement.

**M. Grisé:** Je vous remercie, madame la Présidente. Il n'y a aucun doute que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) est capable de lire à une vitesse relativement rapide. Je ne vois pas la pertinence de lire des articles du projet de loi C-130, un projet de loi sur le libre-échange, excellent projet de loi d'ailleurs, mis de l'avant par notre gouvernement, en relation avec les amendements 2 et 7...

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Je pense que si l'honorable secrétaire parlementaire fait preuve d'un peu de patience, je suis certaine que le député de Laval-des-Rapides saura faire un lien.

**M. Garneau:** Madame la Présidente, évidemment, on a peu de temps pour intervenir, seulement des 10 minutes, et si le député suivait un peu l'argumentation, c'est un peu complexe pour lui, mais s'il porte un peu d'attention, j'imagine qu'il est capable de comprendre la pertinence qu'il y a entre ce que nous faisons et ce que nous débattons, même des articles non amendés dans le projet de loi C-129 et le projet de loi C-130. Et l'article que je viens de lire est un article pratiquement constitutionnel, qui invalide toutes les lois qui auraient été passées avant cette loi-là, de telle sorte que le projet de loi C-129 que nous étudions, et nous sommes au stade du rapport, et probablement de la troisième lecture bientôt, lorsqu'il sera adopté, on pourrait le prendre et le mettre au panier parce que l'autre loi qui est devant nous, le projet de loi C-130, qui a passé l'étape de la deuxième lecture, qui est au Comité, dans son article 8, invalide tous les articles qui seraient incompatibles avec les autres lois passées. Et la Partie IV, madame la Présidente, qui traite du contrôle des investissements étrangers, modifie la Loi du contrôle des investissements étrangers et permet d'aller jusqu'à 150 millions de dollars d'investissements en 1992, sans que le gouvernement ne puisse intervenir dans le tamisage de ces investissements.

Madame la Présidente, comme l'équité de la compagnie Air Canada peut varier, d'autant plus qu'il y a une formule fort complexe d'indexation, cela pourrait nous mener à beaucoup plus que 25 p. 100 de la totalité des actions de la nouvelle société Air Canada privatisée, qui seraient détenues par des non-résidents. Alors le gouvernement, autant dans ce projet de loi C-129 que dans le projet de loi d'Eldorado qu'on a étudié, le gouvernement est après nous raconter dans ces législations-là de la foutaise puisque dans une autre loi tout cela sera effacé.

On fait preuve de grande compréhension à l'intérieur pour les intérêts canadiens en disant: On a mis des clauses... La clause qui limite à 25 p. 100, la clause qui limite le nombre de votes par des non-résidents, et un peu plus tard on viendra nous dire lorsqu'on aura passé le rouleau à vapeur sur le projet de loi C-130 que tous ces articles que nous avons adoptés n'avaient aucune portée, aucune signification. Madame la